

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

2019-24/1.2

COMMUNE DE FLOURE

Arrondissement de
Carcassonne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Adoption du règlement
de location et
d'utilisation des
équipements
communaux par des
entreprises

L'an deux mille dix-neuf, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Marie PUGES, Véronique BERTOLA, Ascension GONZALES,
Aline SIEMEMCOFF,
Messieurs Gilles MARTINEZ, Acacio DE CARVALHO RABACA VALENTE,
François RENAUD, Pierre MICHEAU,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Messieurs José MOYA, Philippe GAUTHIER

Secrétaire de séance : Ascension GONZALES

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en service est de onze

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une adoption du règlement de location et d'utilisation des équipements communaux par des entreprises locales ou extérieures est nécessaire. Il propose de fixer un montant journalier de 10,00 €.

Le Conseil Municipal

OUIE l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Convocation du CM en
date du :
4 septembre 2019

ACCORDE l'adoption du règlement de location et d'utilisation des équipements communaux par des entreprises locales ou extérieures au montant journalier de 10,00 €.

DONNE POUVOIR au Maire de signer les conventions avec les entreprises.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 17 septembre 2019

Le Maire



Philippe PHALIP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211101464-20190917-2019-24-1-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2019

Affichage : 17/06/2019